

*Code criminel*

Comme je le disais, les mesures prises aujourd'hui font de nous une société plus juste, mais c'est presque trop tard car, dans l'ensemble, mais pas exclusivement, le projet de loi vise à faire traduire en justice des gens responsables de crimes qui sont parmi les pires de l'histoire de l'humanité. Ces crimes furent commis avec l'appui de la politique officielle du gouvernement et avec les ressources de l'État. Ils furent commis avec la technologie créée par une société moderne et ils visaient à éliminer des innocents: hommes, femmes et enfants.

● (1040)

Pourquoi est-il nécessaire de traduire ces gens en justice, tant d'années après? Il y a de nombreuses raisons. Je me souviens, jeune membre d'une collectivité juive en sécurité au Canada, de l'hoclauste qui se déroulait en Europe. Nous avions de la famille là-bas et nous savions que des millions avaient tenté en vain de s'en aller au Canada ou ailleurs avant la guerre. La porte était close. Après la guerre il y eut une longue période où les pays qui auraient pu être intéressés n'ont rien fait, à cause de leur effort de guerre et de la victoire dont ils étaient responsables.

Au cours des quatre ou cinq dernières années, le public s'est finalement rendu compte que les crimes les plus effroyables de l'histoire du monde demeureraient impunis avec la complicité inexcusable des pays démocratiques qui ont toujours eu pour principe de réparer les torts et de faire respecter la justice. Pourquoi doivent-ils le faire maintenant?

Certains soutiennent que des gens perdent forcément la vie en temps de guerre et qu'on a tort de prétendre qu'un acte de guerre qui a fait d'innocentes victimes mérite une punition particulière une fois la guerre terminée. On déplore ces événements, mais puisque tout est fini maintenant, on nous dit d'essayer d'oublier le passé.

Mais il ne faut jamais perdre de vue que les victimes en question, dans la très grande majorité des cas, n'ont pas perdu la vie pendant la guerre. Elles ne sont pas disparues sous les décombres de leur ville bombardée. Elles n'ont pas été atteintes par des balles perdues.

Nous parlons d'une politique démographique morbide, le seul qualificatif qui convienne, une politique qui n'était pas pratiquée dans le cours d'une bataille. Nous parlons d'un système organisé dans les villes et les pays conquis, une fois l'autorité militaire bien en place. Nous parlons d'une organisation chargée de rassembler des gens dans les pays conquis pour les enfermer dans des camps de concentration.

Une telle politique était inapplicable sur les champs de bataille, mais seulement après l'établissement de gouvernements fascistes dans les pays concernés. Des innocents étaient rassemblés et exécutés systématiquement avec toutes les ressources dont l'État disposait. Des lignes ferroviaires surutilisées étaient détournées et des administrateurs aux abois, pendant que les troupes perdaient pied, trouvaient le temps malgré tout de tuer des millions et des millions d'innocents capturés, notamment des Ukrainiens, des Juifs et des gitans. On a rassemblé des gens de toutes les nationalités, afin de les exterminer. Il est tout à fait impensable et inacceptable d'affirmer qu'on peut pardonner pareil comportement après une guerre,

sous prétexte que c'était la guerre. Je suis heureux de constater qu'on le reconnaît dans la mesure que nous adoptons aujourd'hui avec l'appui de tous les partis.

Les gens demandent également comment on peut apporter les preuves voulues. Il suffit de se pencher sur le procès de Demjanjuk, à Jérusalem, où j'ai eu l'occasion il y a trois semaines, de passer une journée avec des personnes chargées de la conduite du procès et de m'entretenir de certaines questions relatives à la preuve. En Israël, comme au Canada, en ce qui a trait à la preuve, on continue d'appliquer les normes les plus élevées. Il faut absolument respecter la règle du droit.

Je suis heureux de constater que rien dans ce projet de loi ne diminue en quoi que ce soit les garanties offertes à toute personne accusée de crime grave au Canada. Je sais qu'il serait autrement difficile de défendre ce projet de loi. Cependant, à l'heure actuelle, même 43 ans plus tard, il est toujours possible de poursuivre. J'attends avec beaucoup d'impatience la tenue de procès.

J'ai eu à m'occuper de nombreux aspects de l'affaire Rauca, lorsqu'elle est passée devant les tribunaux. Il s'agissait d'une procédure d'extradition, et je m'occupais de l'établissement des preuves et de leur présentation. Je peux garantir à la Chambre que les personnes qui seront poursuivies en vertu de la loi présentée aujourd'hui vont profiter de toutes les garanties quant à la preuve qui sont offertes à n'importe quel autre accusé. Il s'agit d'un aspect de la loi que je trouve extrêmement louable.

Permettez-moi de souligner une dernière chose à cet égard. Certains s'opposent parfois à ce qu'on poursuive les criminels de guerre, sous prétexte qu'ils ont déjà assez souffert, car ils ont vécu pendant des décennies en pleine connaissance de l'étendue de leurs crimes. Je voudrais me reporter à l'affaire Helmut Rauca. Cet homme qui a vécu tout près de ma circonscription pendant 30 ans, a participé activement au massacre de 15,400 personnes en une journée. Toutes les preuves présentées au cours du procès d'extradition concernaient les actions de M. Rauca au cours d'une seule journée.

Après que les militaires allemands aient eu pris la ville, la Gestapo est arrivée, elle a arrêté des gens qui dormaient en toute innocence ou qui attendaient avec anxiété dans leur maison, les a rassemblés sur une place centrale dans la ville et les a envoyés à la mort. Certains prétendent qu'un tel comportement doit peser lourd sur la conscience du responsable et que le fait de savoir pendant toutes ces années qu'il pouvait être poursuivi pour ses crimes doit l'avoir rempli d'horreur et de remords.

J'ai suivi les procès qui ont eu lieu ces dernières années. J'espère que les Canadiens ont suivi le procès de Barbie qui a fait les manchettes au Canada et celui de Rauca. Ces hommes ne sont pas accablés par le remords. Bien sûr, nous ne sommes pas encore en position de juger dans le cas du procès de Demjanjuk. Cependant, jusqu'à maintenant, les responsables semblent croire que leurs actes étaient tout à fait justifiés. Ils ont toutes sortes d'explications. Quand les faits ont été indéniablement établis et que l'accusé a été déclaré coupable, il semble trouver que ce qu'il a fait était tout à fait justifié. C'est une situation qu'on ne peut pas tolérer dans un pays civilisé.